



Conseil départemental de la Manche

23 mai 2019

Présentation des candidatures

- Tirepied-sur-Sée

Les 5 orientations de la politique territoriale 2016-2021

- 1 Un contrat de territoire renouvelé avec **les 8 intercommunalités et Cherbourg-en-Cotentin, Saint-Lô, Coutances, Granville et Avranches** (*les 5 communes les plus peuplées au sein d'une aire urbaine regroupant à minima 5 000 emplois*) en lien avec la politique régionale.
- 2 Un nouveau partenariat avec **65 pôles de services de proximité** ayant un rôle de centralité dans la Manche afin de les conforter dans leur fonction d'accès aux services et d'améliorer leur attractivité.
- 3 Un soutien réaffirmé aux **communes rurales** pour réaliser leurs projets d'équipements : **le Fonds d'Investissement Rural**.
- 4 Un effet levier significatif grâce à de **nouvelles modalités techniques et financières**.
- 5 Une prise en compte accrue des **préoccupations sociales liées aux compétences du Département** (ne concerne que les contrats avec les intercommunalités et les Contrats de Pôles de Services)

Le Fonds d'Investissement Rural

A qui s'adresse-t-il ?

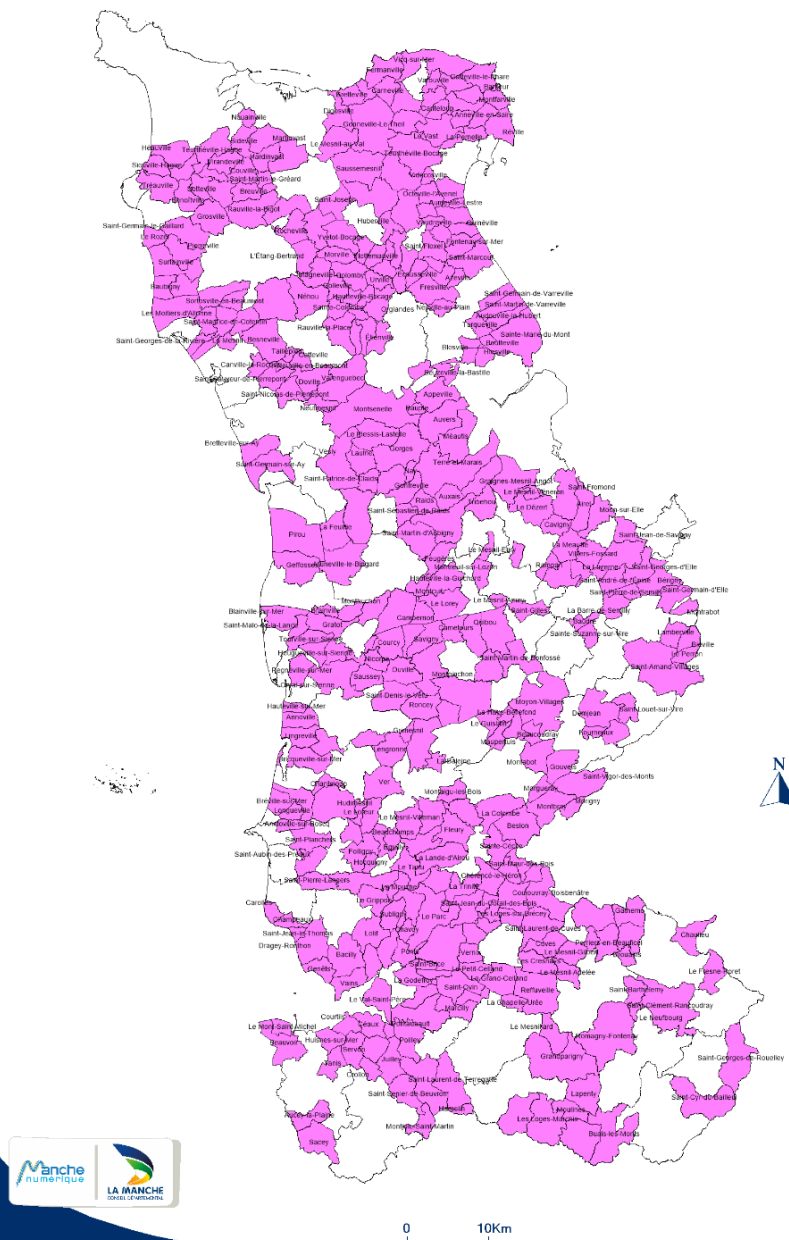
Outil de partenariat entre le Département et les 376 communes non concernées par la contractualisation avec l'intercommunalité ou le Contrat de Pôles de Services.

Pour quelle finalité ?

Soutenir et accompagner la **dynamique de développement des communes rurales** du Département en cohérence avec le pôle de centralité le plus proche pour s'assurer d'une complémentarité et/ou une mutualisation des équipements.

Communes éligibles au Fonds d'Investissement Rural

Administration et Territoires - Département de la Manche



Sources : BD Topo © IGN 2011, Conseil départemental de la Manche
Réalisation : DDT - MAJ 2019

Modalités du Fonds d'Investissement Rural

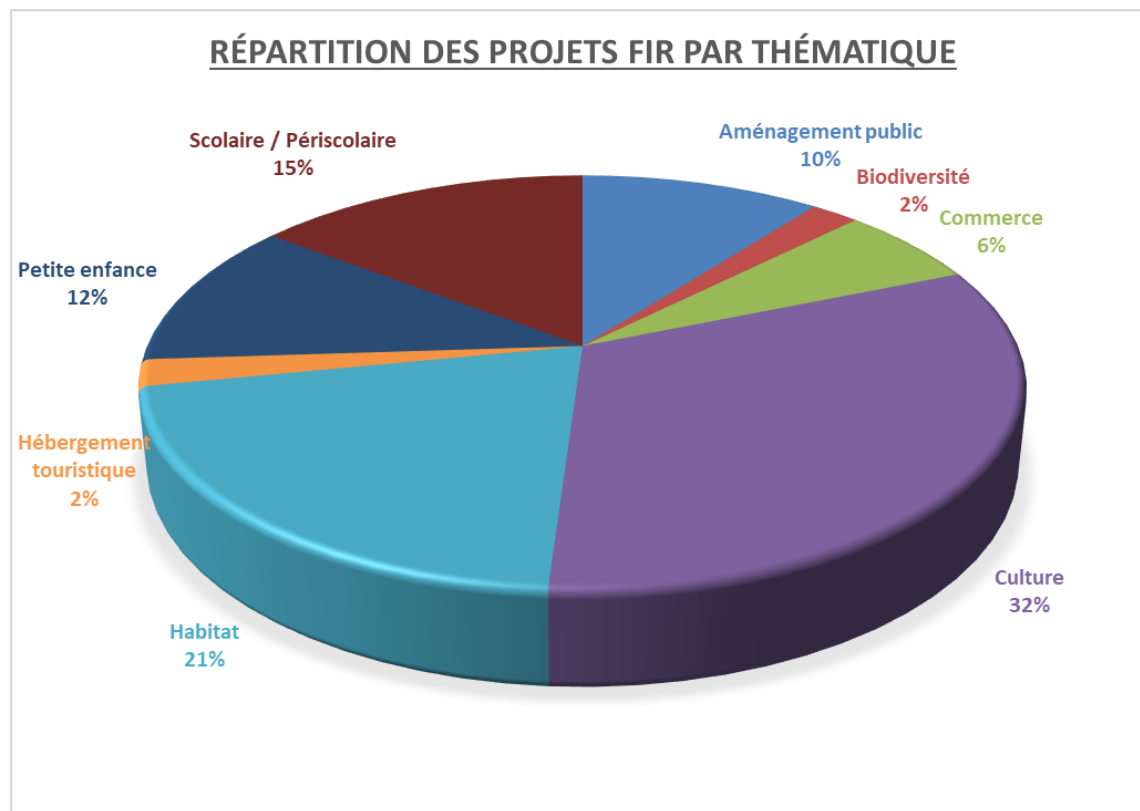
- Programmation possible sur une durée de **2 ans avec une ou plusieurs opérations** sur les 9 thématiques éligibles.
- Une même commune ne peut bénéficier d'un Fonds d'Investissement Rural **tant que ses opérations inscrites dans le contrat de territoire en cours ne sont pas votées en Commission Permanente.**
- Dépôt des dossiers de candidature **au « fil de l'eau »**
- Mobilisation d'une **enveloppe annuelle de 2M €** (soit 4M € sur la période de deux ans) répartie par communes éligibles à raison de **100€/habitant** (population DGF) avec un plancher de **50 000 €** et un plafond de **100 000 € ou 120 000 €** dans le cas d'une commune nouvelle de 1.200 habitants ou plus.
- Taux d'intervention du Département entre **10% et 40%** des dépenses éligibles, en accord avec le maître d'ouvrage et dans la limite des règles de finances publiques. Le taux pourra être porté à **50%** sur les projets « **habitat** », « **équipements petite enfance** » et « **aménagements d'espaces naturels** », si la commune n'atteint pas le plafond de son enveloppe globale .

Les thématiques éligibles au Fonds d'Investissement Rural

- **Habitat dans du patrimoine communal et gîtes de groupe** : création dans du patrimoine existant, réhabilitation complète, extension et requalification de friches, viabilisation de parcelles pour créer des lotissements locatifs dans certaines communes.
- **Commerces** : création, extension, réhabilitation d'activités commerciales.
- **Locaux scolaires et cantines** (*sous réserve de validation préalable des projets par l'Inspection Académique*) : création, extension, réhabilitation.
- **Équipements périscolaires** (*en lien avec la présence d'une école sur la commune*) : salle pour les activités périscolaires, accueil de loisirs sans hébergement, garderie, plateau sportif (création, extension, réhabilitation).
- **Équipements « petite enfance »** : Relais d'Assistants Maternels, Maison d'Assistants Maternels, crèche, micro-crèche, ludothèque, aires de jeux (création, extension, réhabilitation).
- **Salles de convivialité et bibliothèques** : réhabilitation et/ou extension d'équipement existant.
- **Revitalisation des espaces publics** issue d'un travail de réflexion sur l'amélioration du cadre de vie afin de réaliser un « cœur de bourg attractif » sous réserve de la présence d'un minimum de services (commerce et/ou école)
- **Aménagements d'espaces naturels et paysagers** favorisant le maintien et le développement de la biodiversité en lien avec l'appel à projets départemental.
- **Enclos paroissiaux** avec pour objectifs de faciliter la mise en œuvre du zéro phyto, de les faire évoluer vers des espaces de vie, de préserver le patrimoine bâti, funéraire et arboré et d'assurer l'accessibilité.

Bilan à date des FIR

- 79 communes ont un FIR validé
- 96 projets sur l'ensemble du Département
- 24 millions d'€ d'investissement
- 6 millions d'€ d'engagements financiers potentiels



- 34 dossiers validés en commission permanente
- 7,7 millions d'€ d'investissements
- 1,6 million d'€ de subventions votées

Rappel des modalités de suivi des dossiers

- 1 A partir de la date de validation de la candidature, la commune dispose de 2 ans pour un dépôt de dossier complet au stade des appels d'offres pour permettre le vote en commission permanente de la subvention définitive ;
- 2 Une fois le subvention votée, les communes doivent nous faire parvenir les factures acquittées et un état récapitulatif des mandatements signé du trésorier payeur pour le versement de la subvention ;
- 3 Aucun avenant relatif à une nouvelle opération ne sera accepté durant les 2 ans suivant la validation de la candidature. A compter de ce délais une nouvelle candidature pourra être étudiée pour un nouvel objet et une ou plusieurs opérations ;
- 4 Lors de l'inauguration des équipements, il sera demandé aux porteurs de projets de communiquer sur l'engagement financier du département (bulletin municipal, panneau financeur...).

Tirepiéd-sur-Sée



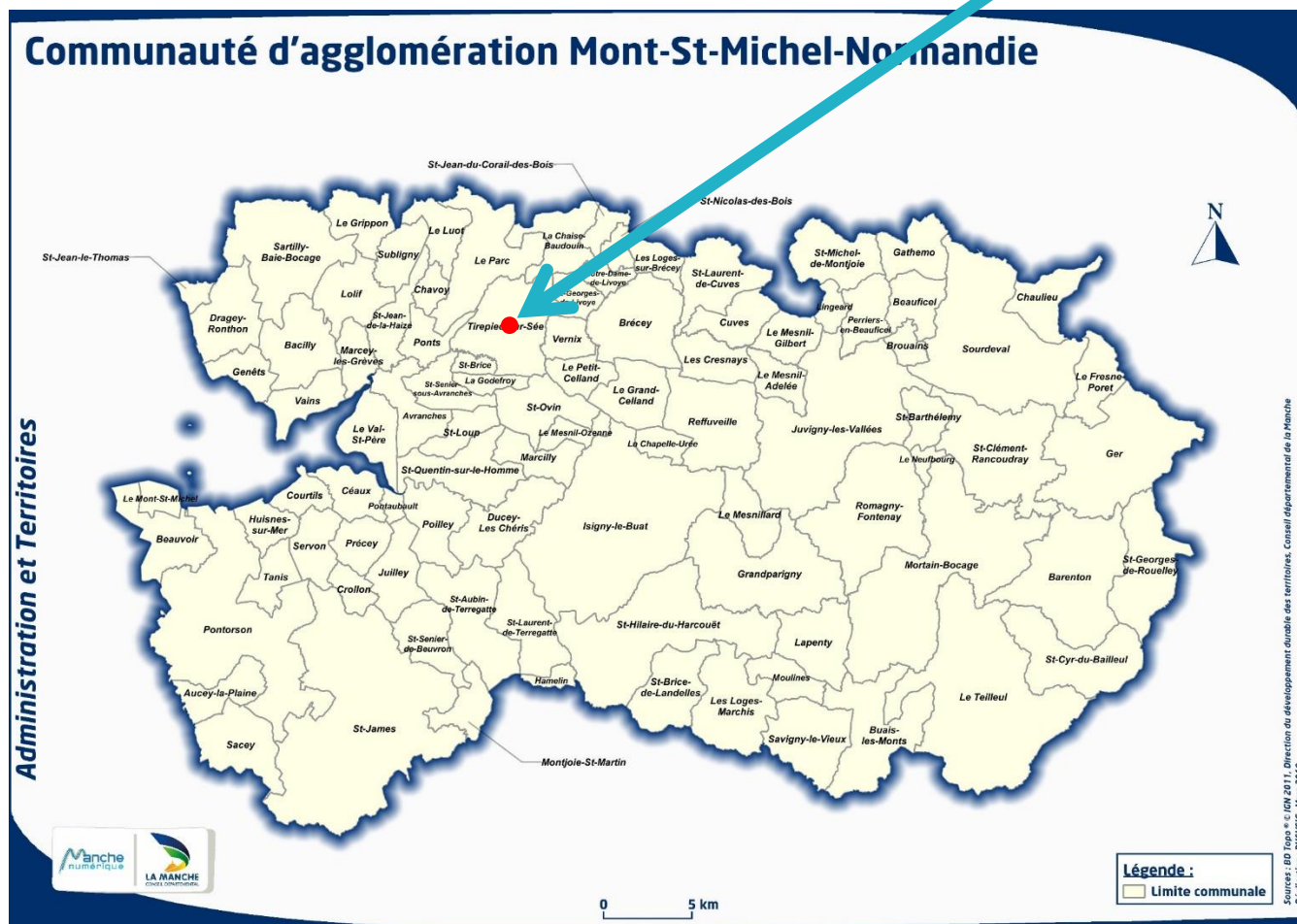
Éléments clés

Population DGF : 979 habitants

EPCI : Mont Saint-Michel Normandie

Canton : Isigny-le-Buat

Localisation de la commune



Tirepied-sur-Sée

Extension du groupe scolaire : création d'une salle multi-activités (Projet 1)



Contexte

Commune nouvelle depuis le 1^{er} janvier 2019, Tirepied-sur-Sée (Tirepied – La Gohannière) compte un peu moins de 1 000 habitants avec une population en constante progression. La présence d'entreprises en plein développement sur ou à proximité de la commune n'est pas étrangère à cette tendance positive. Un lotissement communal de 18 lots (36 lots à terme) est en cours de réalisation. Le RPI LE PARC/TIREPIED accueille 169 élèves sur 2 sites. Les effectifs sont en augmentation depuis 5 ans.

Descriptif du projet

Le projet consiste en la création d'une salle multi-activités pour les activités de motricité et le temps de repos. La salle servira également à l'accueil de loisirs (ALSH) sur le temps périscolaire et pendant les vacances.

Timing de l'opération

Autorisation de commencement de travaux : 10 janvier 2019
Candidature validée en CP du 25 février 2019
Travaux : début 3^{ème} trimestre 2019

Montant estimatif du projet

Travaux : 199 515 € HT

Projet qui répond au dispositif du FIR. La création d'une salle multi-activités permettra d'améliorer la qualité de l'offre de services aux familles en milieu rural.

Création d'une MAM (Projet 2)



Tirepied-sur-Sée

Contexte

La commune manque d'assistantes maternelles : 3 sont en activité actuellement, ce qui est insuffisant au regard du nombre des naissances (11 en 2017 et 10 en 2018).

Descriptif du projet

Aménagement intérieur d'un bâtiment qui aujourd'hui accueillait des bureaux.

Timing de l'opération

Autorisation de commencement de travaux : 10 janvier 2019

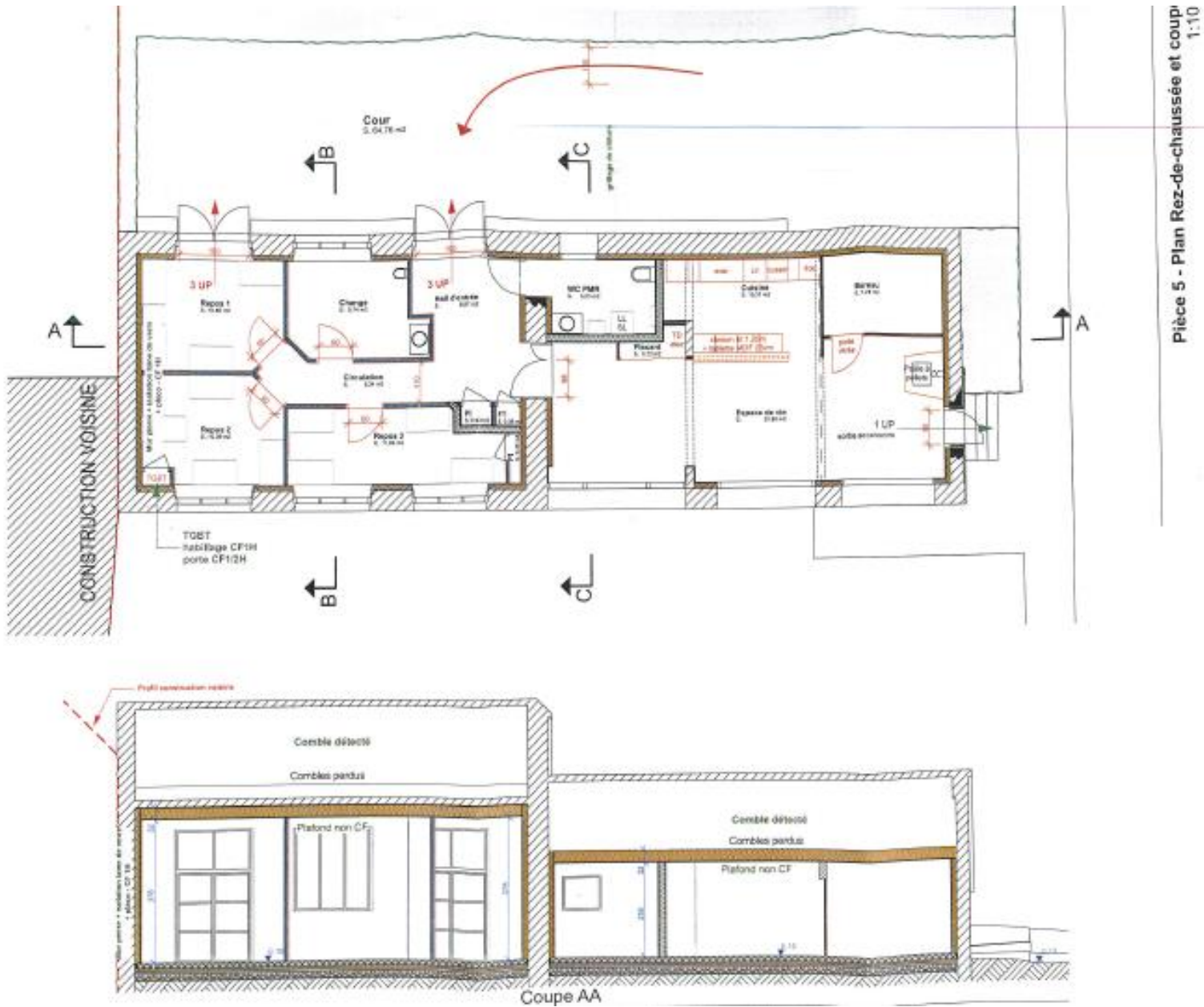
Candidature validée en CP du 25 février 2019

Travaux : appels d'offre en cours / début 3^{ème} trimestre 2019

Montant estimatif du projet

Travaux : 60 118 € TTC

Projet qui répond au dispositif du FIR. Le service PMI ayant préconisé certains aménagements indispensables, le projet devra bien évidemment réalisé ces derniers.



ENVELOPPE DE LA COMMUNE

97 900 €

(sur la base d'une
population DGF de
979 habitants)

SOLICITATION FINANCIÈRE

40% du montant
des dépenses
éligibles HT pour la
salle multi-activités
et 40% du montant
des dépenses TTC
pour la MAM (sur
80% du coût de l'opération
après déduction forfaitaire
des loyers théoriques)

SUIVI DOSSIER

Validation de la
candidature en
commission permanente
du 25 février 2019

Validation de la
subvention définitive en
commission permanente
dans les 2 ans suivant la
validation de la
candidature sur
présentation d'un
dossier au stade des
appels d'offres

Jean MORIN

Vice-président du Conseil départemental
délégué aux infrastructures, territoires
et l'habitat

Serge DESLANDES

Conseiller départemental en charge de
la politique territoriale

Thierry LEMOINE

Maire de Tirepied-sur-Sée

Marie-Hélène FILLÂTRE

Conseillère départementale du canton
de Isigny-Le-Buat

Jean-Paul RANCHIN

Conseiller départemental du canton
de Isigny-Le-Buat